



Pierres Naturelles
NOUVELLE-AQUITAINE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Le 12 novembre 2020

**La Pierre d'Arudy - issue de Nouvelle-Aquitaine - officiellement protégée
L'Indication Géographique (IG) homologuée par l'INPI ce 12 novembre**
Territoire concerné : Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées et une partie des Landes

ORIGINE - AUTHENTICITÉ - TRACABILITÉ

Positionner et protéger la Pierre d'Arudy, maintenir et développer des entreprises dont la plupart sont implantées dans les territoires ruraux : tels étaient les objectifs de la filière qui voit aujourd'hui ses efforts récompensés via l'obtention de l'Indication Géographique « Pierre d'Arudy », homologuée ce 12 novembre lors de sa parution au Bulletin Officiel de l'INPI.

**L'Indication Géographique,
un outil pour éclairer et sécuriser...**

L'IG est un signe officiel délivré par l'Etat. Avec cette homologation, les professionnels, producteurs et transformateurs, sont désormais en capacité d'éclairer et de sécuriser le choix des consommateurs, tant publics que privés, sur la provenance des produits, évitant ainsi des actes de tromperie.



La mise en place d'une IG constitue un véritable enjeu pour plusieurs raisons :

Protection - Confiance :

- le produit a besoin d'être protégé en raison de ses spécificités (métier, savoir-faire, qualité, etc.) et de son origine au regard de la concurrence déloyale ;
- il faut que les consommateurs aient la garantie de l'authenticité du produit et fassent un choix responsable lors de l'acte d'achat.

Dimension territoire :

- l'IG peut être un élément de dynamiques territoriales ;
- protéger les entreprises locales et les consolider ;
- valoriser le lien entre les produits sous IG et le tourisme - patrimoine.

L'obtention de cette Indication Géographique donne la garantie de l'origine et de l'authenticité du produit et chaque acheteur pourra faire un choix responsable lors de l'acte d'achat. C'est aussi le moyen de valoriser en France et à l'export la production locale, de conforter les entreprises et de soutenir le développement économique local.

Le choix des produits finis d'importation, en particulier par les maîtres d'ouvrages publics (collectivités locales notamment) entraîne une diminution de la charge de travail et fragilise les entreprises, pour la plupart implantées au cœur de territoires ruraux pour lesquels cette activité est structurante.

En 2020, la filière Pierre dans le seul département des Pyrénées-Atlantiques représente 35 entreprises, le plus souvent de petite taille, pour une 100^{aine} d'emplois directs.

Pierre d'Arudy : les types de produits couverts par l'IG

Les produits commercialisés sous l'Indication Géographique « Pierre d'Arudy » devront comporter des informations par un étiquetage approprié et/ou par voie documentaire. Concrètement, l'indication géographique couvre les produits suivants :

- Produits bruts : blocs, enrochements,
- Produits semi-finis : tranches,
- Produits finis pour le funéraire, l'aménagement urbain, le bâtiment et la décoration,
- Produits pour constructions massives et monuments historiques.

A noter que toutes les opérations d'extraction et de fabrication des produits couverts par l'IG « Pierre d'Arudy » doivent se réaliser dans l'aire géographique définie dans le cahier des charges homologué : **Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées et une partie des Landes.**

Un suivi rigoureux de l'IG

Les entreprises qui voudront commercialiser tout ou partie de leur production sous l'IG Pierre d'Arudy, seront contrôlées par l'organisme de certification Certipaq qui vérifiera qu'elles respectent bien le cahier des charges homologué par l'INPI.

Le portage du projet

Le Syndicat professionnel UNICEM* Nouvelle-Aquitaine a été initiateur de la démarche et a porté le projet jusqu'à ce que l'Association Indication Géographique Pierres Naturelles Nouvelle-Aquitaine créée le 13 avril 2017 prenne le relais.

L'association Indication Géographique Pierres Naturelles Nouvelle-Aquitaine est reconnue organisme de défense et de gestion par l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle).

*UNICEM Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de construction

Contact presse :

Frédéric DUDILOT / 06 08 60 04 22 – 06 08 60 04 22

Frederic.DUDILOT@unicem.fr

